

Année universitaire 2018 - 2019

Ecole d'économie

DOCUMENT COMPLEMENTAIRE AUX REGLES RELATIVES AUX ETUDES ET A L'EVALUATION DES CONNAISSANCES

Conseil de Gestion de l'Ecole d'Economie : avis favorable le 17 septembre 2018*
Commission de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 27 septembre 2018

La Vice-Présidente Formations
en charge de la CFVU



Françoise PEYRARD

**Extrait de procès-verbal signé par le Directeur de composante en PJ*

Conformément aux Règles relatives aux études et à l'évaluation des connaissances, il convient de définir les modalités spécifiques à la composante :

Conditions d'accès à la salle d'examen après le début de l'épreuve :

L'accès à la salle d'examen est interdit au-delà de 15 minutes après le début de l'épreuve.

Contrôle de l'assiduité aux enseignements :

Master : L'assiduité aux enseignements est contrôlée en TD et TP au moyen d'une liste d'appel ; l'étudiant est déclaré défaillant à l'EC au-delà de 2 absences, qu'elles soient justifiées ou injustifiées.

Nombre d'absences tolérées pour les épreuves de contrôle continu :

Master : La première absence injustifiée correspond à un zéro dans la moyenne ; à la deuxième absence injustifiée l'étudiant est déclaré défaillant.

En cas d'absence justifiée, le responsable de l'enseignement, au regard du nombre d'évaluations dont il dispose, peut décider de neutraliser la note ou proposer un devoir de substitution à l'étudiant. En tout état de cause, la note finale de contrôle continu devra être la moyenne de 2 notes minimum.

Les justificatifs d'absences originaux devront être apportés uniquement au service de scolarité de l'école dans un délai de 3 jours à partir du 1^{er} jour d'absence. Si l'absence dépasse les 3 jours, l'étudiant devra faire parvenir son justificatif original par la poste.

Liste des justificatifs autorisés pour les CC* :

- Concours de la fonction publique,
- Retard de train,
- Etudiant réserviste,
- Maladie ou accident,
- Décès d'un parent au premier ou au deuxième degré,
- Mariage ou PACS,
- Naissance ou adoption d'un enfant,
- Convocation préfectorale ou devant une instance juridictionnelle,
- Passage de l'examen du permis de conduire.

**Liste non exhaustive, en dehors des cas ci-dessus, l'appréciation reviendra au responsable de formation.*

Cas spécifique des EC validés au sein d'UE non validés en 1^{ère} session

Lorsqu'une Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Eléments Constitutifs non affectés de crédits ECTS, si l'UE n'est pas validée en 1^{ère} session malgré les modalités de compensation, l'étudiant peut, s'il le souhaite, repasser en 2^{ème} session les EC qu'il a validés.

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

CONSEIL DE GESTION

17 septembre 2018

Étaient présents :

Jean-Louis COMBES, Grégoire ROTA GBAZIOSI, Sonia SCHWARTZ, Florent BRESSON, Samuel GUERINEAU, Françoise MARCHETTA, Anne VIALLEFONT, Pascale MASSALOUX, Sandra GOUX, Boniface MIBANGA, Régina Stéphanie SERI, Daniella MISSC, Eric BABUT, Dominique FOUCARD.

À titre d'invité Permanent :

Bertrand LAPORTE (Enseignant-Chercheur et Directeur des études de Masters).

À titre consultatif :

Hajzen BAHLOUL, Patricia AWCHEL.

Étaient absents :

Mamadou SALIOU BARRY, Lucias GIMENEZ, Amance BUSTREAU, Anais DUDOUÏ, Géraldine FROGER.

Étaient excusés :

Martine AUDIBERT, Marion CANALES.

Le Conseil de Gestion débute à 12h29 sous la présidence de Monsieur le Directeur de l'École d'Économie, M. Samuel GUERINEAU.

2/ Modalités de contrôles des connaissances (MCC) des Masters 2018-2019.

- La durée des épreuves de rattrapage en seconde session est portée à 30mn par matière.
- Stages - 6^{ème} ligne (page 3) : rajouter « exceptionnellement » à la fin de la phrase « ...le stage peut être raccourci ou remplacé par un mémoire, un projet tutoré ou une expérience professionnelle **exceptionnellement** ».
- Accès à la salle d'examen - 5^{ème} ligne (page 4) : rajouter « en renonçant à sa note initiale » à la fin de la phrase « ...et à la possibilité de repasser les EC validés, **en renonçant à sa note initiale** ».

-M1 APD - Semestre 2 - UE6 (page 8) :

- ✓ Rajouter : « ECS : Valorisation d'une expérience professionnelle, coef 1,5 ».
- ✓ Modifier le coef. 6 par un coef. 5 de l'EC4 - Rapport d'économie
- ✓ **Économie publique. Il faut choisir la nature des épreuves Ecrit - Oral ou que Ecrit à voir avec Bly.**

-Master 1 Economie de la Santé - Semestre 2 - UE4 - EC2 :

- ✓ 1^{ère} ligne avec : « Option : évaluation des programmes de développement (Impact) » et rajouter **E** dans la colonne des épreuves.
- ✓ 2^{ème} ligne avec : « Option : EGC » et rajouter **M** dans la colonne des épreuves.

-M2 Economie de la santé - Semestre 3 - UE2 - EC3 (page 18): Evaluation médico-économique, modifier la nature des épreuves en **M** au lieu de **E**.

-M1 Development Economics (GLDDEP) - Semestre 4- colonne : « Type de Contrôle », remplacer « RP » par « ET » au niveau de :

- ✓ UE3 - EC5
- ✓ UE2 - EC1
- ✓ UE3 - EC6
- ✓ UE4 - EC3

Les MCC des Masters 2018-2019, sous réserve des modifications demandées, sont adoptées avec 1 vote contre.

3/ Modalités de contrôles des connaissances (MCC) de la Licence DEG 2018-2019.

L'article 10 doit être modifié pour spécifier qu'une passerelle de plein droit entre le S2 et le S3 est mise en place. Les parcours APE et ED ont été modifiés au niveau de la macroéconomie dynamique qui est évaluée en CC.

Les MCC de la Licence DEG 2018-2019, sous réserve des modifications demandées, sont votées à l'unanimité.

4/Tarifification Formation Continue.

La suppression du Master 1 thématiques dans l'offre de Formation Continue est souhaitée. Supprimer « HETD » dans la colonne « Volume Maquette ».

Vote à l'unanimité de la tarification de la Formation Continue, sous réserve des modifications demandées.

DUPEG.

Le principal changement est le volume horaire qui est passé à 270 HETD.

Au niveau de la maquette, le Droit et les Séminaires ont été supprimés et remplacés par l'Anglais.

La tarification s'élève à 4000 euros.

Vote à l'unanimité de la maquette et de la tarification du DUPEG.

FALEG.

Il s'agit d'une formation attestante qui propose un accompagnement avec des tuteurs étudiants rémunérés. Le tarif s'élève à 500 euros.

Vote à l'unanimité du tarif de la FALEG.

La séance est levée à 10h32

Monsieur le Doyen de l'École d'Économie,

Samuel GUERINEAU.

